

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS23

présenté par

M. Vercamer, M. Richard et M. Tahuaitu

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La hausse de la Contribution Sociale Généralisée sur les revenus de remplacement pour 460 000 contribuables constitue une nouvelle hausse des prélèvements obligatoires.

Il est proposé de supprimer cet article.